

Heritage beau- père

Par **Nanou5481**, le **02/08/2020** à **15:36**

Bonjour,

Ma mere (nous sommes 3 enfant d'un précédent mariage) était mariée à mon beau-père. Elle est décédée et lui aussi. Ils n'avaient pas d'enfant et lui n'en a pas eu avant! Ils ont acheté une maison ensemble! Mon beau-père n'a plus que 3 niece! Quels sont nos part pour mon beau-père?

De plus, lui avait reçu un héritage (une maison), qu'à t'on le droit dessus ?

.

Par **Visiteur**, le **02/08/2020** à **15:45**

Bonjour

Je crois comprendre que votre mère est décédée avant lui ?

Si votre beau père n'a pas établi de testament en votre faveur (ses beaux-enfants), comme il n'y a pas de lien du sang, ce sont ses héritiers légaux (de sa famille) qui héritent.